

- Zonage**
- Zones urbaines**
- Tissu ancien
  - Zone correspondant à une opération dense intitulée « Les collines du Golf »
  - Zone d'extension urbaine
  - Zone d'extension urbaine non raccordée à l'assainissement collectif
  - Zone de jardins
  - Zone d'équipements sportifs et de loisirs
  - Zone de loisirs
  - Zone de loisirs et de tourisme
  - Zone d'activités économiques
  - Secteur dédié aux activités logistiques
- Prescriptions particulières**
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacement réservé pour mixité sociale (L.151-42 4° du Code de l'Urbanisme)
  - Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
  - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Élément bâti de paysage, de patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Espace boisé et parc à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Haie à protéger (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
  - Voie, chemin à conserver (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
  - Zone humide (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Zone humide ponctuelle (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Zones à urbaniser**
- Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Robinsiers »
  - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Géraniums »
  - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Le Mercurien »
  - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Méridiens »
  - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Bancel »
  - Zone d'extension de la zone d'activités « Les Pierrelles »
- Zones naturelles et forestières**
- Zone naturelle et forestière
  - Zone naturelle de corridor écologique
  - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 1 « Gorges de la Galure »
  - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 2 « Forêt granitique de Saint-Vallier - Tain l'Hermitage »
  - Zone naturelle correspondant à l'emprise du golf
- Zone agricole**
- Zone agricole
- Risques technologiques**
- Distances de danger autour de l'entreprise « Alphaform »
  - Zone d'effets létaux
  - Zone d'effets irréversibles
- Informations**
- Siège d'exploitation agricole
  - Bâtiment renfermant des animaux
  - Autre bâtiment agricole
  - Ruine ne pouvant être reconstruite
  - Construction non cadastrée positionnée à titre indicatif par le bureau d'études
  - Collenne positionnée à titre indicatif par le bureau d'études

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°RU	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Extension de la zone de loisirs	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
2	Élargissement de voirie et de parking	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
3	Extension de terrain de football	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
4	Élargissement de la route des carrières et du chemin des Géraniums	Centre-village - Bas Boreisse	Commune
5	Création d'un cheminement piéton le long de la route Barthélemy et Luffmes	Centre-village - Boreisse	Commune
6	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
7	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
8	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
9	Création d'un cheminement piéton le long de la RD 122	Le Molard	Commune

**LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER**

N°RU	Éléments à protéger	Localisation
1	Mairie	Centre-village
2	Ancienne Mairie	Centre-village
3	Église	Centre-village
4	Mouvement aux morts	Centre-village
5	Villa Rubin	Centre-village
6	Château de Molard	Le Molard
7	Château de la Sieranne	Le Château
8	Post-casern en pierre	Les Tuilleries

ANDANCETTE

